

Préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
Christian VERNEX	rapporteur
René BARIONI	
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	

s'est réunie les 7, 14 et 17 janvier 2013.

Excusés

René BARIONI les 7,14 et 17 janvier 2013
Claudine BOVET les 7 et 14 janvier 2013

Remerciements

La commission remercie vivement M Le Syndic Gerald Cretegny et M. Daniel Collaud, municipal des finances, de leurs disponibilités, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 14 janvier 2013.

Ce préavis est l'aboutissement de nombreuses années de négociation. Nous arrivons maintenant dans une phase cruciale pour l'avenir de la région, c'est-à-dire la mise en place des moyens financiers afin d'atteindre les ambitions que les membres du Conseil Régional se sont fixés pour le développement de la région projeté sur ces 20 prochaines années.

Il s'agit d'une première en Suisse à savoir d'assurer le financement de projet avant de les soumettre soit au canton ou à la Confédération pour une subvention ou un partenariat.

Ce que doit voter le conseil communal avec ce préavis No 40, c'est nouveau. En effet, il ne devra pas voter un montant comme pour les autres préavis, mais un principe de financement pour les projets futurs et ceci pour les 4 prochaines années soit pour la période 2014 - 2017.

Le calcul est basé sur deux facteurs à savoir le nombre d'habitants (environ 90'000 pour les membres du Conseil Régional) et les revenus sur les gains immobiliers et les droits de mutation qui représentent un total annuel moyen de CHF 85mios pour ces 20 dernières années. De cette somme il faut retrancher 50% qui sont rétrocédés au canton dans le cadre de

Préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux

la péréquation. Sur le solde, soit CHF 42'500'000.-, 13% seront affectés au financement du Conseil Régional.

Etant donné que le nombre d'habitants varie d'année en année et que l'impôt sur l'immobilier variera également d'année en année, le calcul annuel devra se refaire chaque année. C'est la raison pour laquelle il faut voter sur un principe et non sur un montant.

En extrapolant, pour Gland le coût pour ces 4 prochaines années est estimé à CHF 4mios soit CHF 1mios par année. Ce calcul a été basé sur 13'000 habitants et un gain sur les impôts immobiliers et droits de mutations de CHF 1'400'000.-.

Ce montant n'aura aucune incidence sur le budget car il n'y a pas de mouvement d'argent tant qu'un projet n'est pas validé et démarré. Les mouvements effectifs d'argent se produiront lorsqu'un projet se réalisera et qu'il faudra payer les factures. C'est à ce moment là que le Conseil Régional demandera aux différentes communes de verser la somme selon leur clé de répartition définie au préalable. Par conséquent ces montants seront amortis sur une période de 30ans.

A ce stade de la réflexion, la commission des finances a mis en balance les avantages et les inconvénients, voici nos constatations:

Avantages

- assurer le financement avant de soumettre un projet
- les communes territoriales seront toujours maîtres de la situation, car aucun projet ne sera démarré sans l'accord de celles-ci
- permettre la réalisation de projets importants qu'une commune territoriale ne pourrait pas supporter la charge financière seule
- un plan d'investissement ambitieux mais obligatoire pour le bon développement de la région
- un signe fort vis-à-vis du canton et ou de la Confédération pour faire aboutir des projets et accélérer l'obtention des cofinancements
- simplification de l'organisation des projets pour les communes territoriales car c'est le Conseil Régional qui s'occupe des démarches administratives

Inconvénients

- une certaine lenteur dans le processus de décision pour un projet, en effet, il faut tout d'abord l'accord de la commune territoriale, ensuite l'accord du Conseil Régional pour une partie du financement et dans certains cas l'accord du canton et ou la Confédération
- le refus d'un des acteurs arrêterait le processus en cours et nécessiterait la refonte du projet
- difficulté de fixer des priorités car trop d'acteurs concernés, les priorités peuvent changer dans le temps, les priorités géographiques sont également difficiles à fixer

Préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux

Pour terminer, nous avons encore quelques questions dont voici les réponses obtenues :

Que se passera-t-il à la fin de la période 2014 – 2017 ?

Tout le processus sera remis à zéro, c'est-à-dire qu'il faudra revoir les projets qui n'auront pas été soumis, renégocier le mode de financement du Conseil Régional et il faudra repasser devant les différents conseils communaux et régionaux des membres du Conseil Régional pour approbation du principe de financement.

Que se passera-t-il pour les projets en cours à la fin de la période de 2017 ?

Une analyse complète sera réalisée sur l'état d'avancement de ces projets, un calcul sera fait pour déterminer la différence à payer pour terminer les projets en cours. Il se pourrait que certains disparaissent et que d'autres apparaissent.

Quelles sont les conditions pour que le plan directeur régional soit accepté ?

Il faut la double majorité à savoir, que 38 communes sur 44 acceptent et que cela représente le 90% de la population. En d'autres termes si une commune comme Gland ou Nyon refuse, tout s'arrête et il faudra tout recommencer.

Conclusions

Aux yeux de la commission des finances, il est apparu que ce préavis est important pour le développement des infrastructures de la région. Que certaines réalisations ne verront jamais le jour si c'est la commune territoriale qui doit assumer l'entier des charges financières. La commune de Gland a un rôle important à assumer du fait de sa taille et du bassin de population qui la compose. Nous savons que les temps seront difficiles pour les finances de notre commune c'est pourquoi nous pensons qu'il faut accepter ce préavis. Prenons exemple avec le préavis du passage sous voie, c'est une réalisation d'intérêt intercommunal qui sera financée en partie par le Conseil Régional, ce qui permettra de le réaliser sans trop compromettre les finances communales.

La commission des finances veut conclure son rapport sur cette phrase, Gland a besoin de la région et du Conseil Régional tout comme la région et le Conseil Régional a besoin de Gland. C'est pour toutes ces raisons que la commission des finances recommande à la majorité de ses membres d'accepter les conclusions du préavis soit :

Préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux

Le conseil communal

vu le préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux;

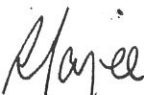
ouï le rapport de la commission des finances;

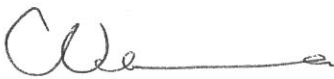
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'approuver la mise en œuvre du programme des investissements régionaux ;
- d'accepter le système de validation et de financement des investissements régionaux pour une période de 4 années de 2014 à 2017 ;
- d'assurer jusqu'à leur aboutissement chacun des projets décidé par le conseil intercommunal entre la date d'entrée en force du PIR jusqu'à fin 2017 ;
- de prendre les impôts sur les gains immobiliers et droits de mutation de l'année en cours pour la facture finale, par exemple impôts 2014 pour le décompte 2014 ;
- d'autoriser la municipalité à emprunter au maximum CHF 61.- par habitant et par année pour la période 2014 – 2017.

Préavis municipal no 40 relatif au programme des investissements régionaux


Rasul MA'WJEE
1^{er} membre

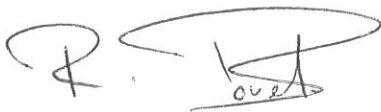

Christian VERNEX
Rapporteur

Katia ANNEN


Laurent BACHELARD


Claudine BOVET

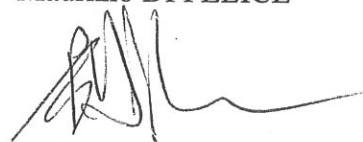
Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI



Maurizio DI FELICE



René BARIONI
(excusé)

